



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-54049>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **26-54049**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-48995

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil départemental de l'Hérault

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22340001100076

Ville : MONTPELLIER

Code postal : 34087

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FORMATION A L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES PERSONNELS SOCIAUX ET MEDICAUX-SOCIAUX DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Code CPV principal - Descripteur principal : 80500000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le Département de l'Hérault met en place des séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) depuis 2007-2008. Ce dispositif vise à offrir des espaces encadrés de réflexion collective à partir de situations professionnelles, permettant la prise de recul sur les pratiques et le partage d'expériences entre agents. Le Département souhaite poursuivre la mise en oeuvre de ces séances afin d'en assurer la continuité et de maintenir les bénéfices identifiés, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux, dans une logique d'amélioration des conditions de travail et de qualité du service public. L'analyse de la pratique, telle qu'envisagée, doit porter sur les actes et les gestes que peut poser le professionnel dans le cadre de l'exercice de son métier. L'analyse des pratiques se situe donc sur deux plans : - L'éclairage disciplinaire sur les pratiques et leurs " conséquences " pour les usagers, - L'aide à la théorisation de la pratique

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/06/2026 à 12h00, lire 19/06 /2026 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2026